

Montréal le 22 octobre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Philippe Larochelle
Larochelle avocats
338, St-Antoine, bureau 300
Montréal (Québec) H2Y 1A3

M^e Dominique Neuman
1535, rue Sherbrooke ouest
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick
Montréal (Québec) H3G 1L7

M^e Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
75, boul. René Lévesque Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet: Demande de révision de certaines parties de la décision D-2018-116 rendue dans le dossier R-4045-2018
Dossier R-4066-2018**

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la lettre du 24 septembre 2019 de Société Mi'gmaq SEN'TI et le Regroupement constitué de la Première Nation Crie de Waswanipi et de la Corporation de développement Tawich (SEN'TI-CREE) en réponse à sa lettre du 17 septembre 2019.

La Régie consent à votre demande de suspension du dossier en révision R-4066-2018 jusqu'à ce que la Régie statue et/ou prenne acte de la liste des soumissions retenues à l'issue de l'appel de propositions AP/2019-01.

La Régie demande à SEN'TI-CREE de lui faire part de ses intentions quant au traitement de sa demande en révision lorsque cette étape sera réalisée.

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml